



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 13 DECEMBRE 2017 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 13 DECEMBRE à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PODENSAC, DES COTEAUX DE GARONNE ET DE LESTIAC-SUR-GARONNE, PAILLET, RIONS dûment convoqué, s'est réuni à PODENSAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 07 décembre 2017

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Marc GAUTHIER, Michel GUERRERO (suppléant), Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Pierre RIBEAUT, Jean-Patrick SOULE, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Eliane BERRON (pouvoir à M. FORTINON), Didier CAZIMAJOU (absent au point 23), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Jérôme GAUTHIER (pouvoir à M. DOREAU des points 22 à 36) Hervé GILLE (pouvoir à B. MATEILLE), Laurence MEUNIER (pouvoir à J-C. BERNARD du point 25 à 36) Guy MORENO, Jean-Claude PEREZ (pouvoir à D. CAZIMAJOU des points 1 à 22 et 24 à 36), Bruno TRENIT (pouvoir à L. BARADUC).

Secrétaire de séance : Mylène DOREAU.

<u>Membres en exercice</u> :	42
<u>Présents au début du Conseil</u> :	35
<u>dont suppléants</u> :	2
<u>Absents au début du Conseil</u> :	7
<u>pouvoirs</u> :	5

Point à l'ordre du jour	Numéro de délibération	Délibération	Sens de la décision	Résultats du vote
1	2017-257	Budget - Budget principal - Admissions en non-valeurs et créances éteintes	Le Conseil Communautaire accepte que les non-valeurs soient admises en perte sur créances irrécouvrables et que les dépenses soient imputées aux articles 6541 et 6452 du budget principal comme indiqué dans la délibération.	UNANIMITE
2	2017-258	Budget - Budget déchets ménagers M4 sans TVA « Garonne » - Admissions en non-valeurs	Le Conseil Communautaire accepte que les admissions en non-valeur soient admises en pertes sur créances irrécouvrables et que les dépenses soient imputées à l'article 6541 du budget annexe des déchets ménagers M4 sans TVA « Garonne ».	UNANIMITE
3	2017-259	Budget - Budget déchets ménagers M4 avec TVA « Podensac » - Admissions en non-valeurs et créances éteintes	Le Conseil Communautaire accepte que les non-valeurs soient admises en pertes sur créances irrécouvrables et que les dépenses soient imputées aux articles 6541 et 6452 du budget annexe des déchets ménagers M4 avec TVA « Podensac ».	UNANIMITE
4	2017-260	Budget - Budget SPANC - Admissions en non-valeurs	Le Conseil Communautaire accepte que les non-valeurs soient admises en perte sur créances irrécouvrables et que les dépenses soient imputées à l'article 6541 du budget annexe du SPANC comme indiqué dans la délibération.	UNANIMITE
5	2017-261	Budget - Budgets déchets ménagers « Podensac » et « Garonne » - Amortissements des immobilisations	Le Conseil Communautaire approuve le tableau harmonisé des biens et des durées d'amortissement présenté dans la délibération.	UNANIMITE
6	2017-262	Budget - Renégociation d'emprunts	Le Conseil Communautaire décide que les opérations de renégociation incluses dans ce cadre d'intervention sont définies comme indiquées dans la délibération. Il dit que le montant de l'emprunt de substitution ne peut excéder celui du capital remboursé par anticipation, majoré des pénalités éventuelles et que le refinancement de l'emprunt ne peut avoir pour effet d'augmenter les frais financiers qui auraient été dus si celui-ci avait été amorti jusqu'à son terme. Il dit que les intérêts normaux sont dus à la date du remboursement des prêts. Le Conseil Communautaire habilite Monsieur le Président à effectuer toute démarche, à signer tout document et à ordonnancer tout mouvement de fonds rendu nécessaire par des opérations de renégociation de ces emprunts.	UNANIMITE

7	2017-263	Budget - Budget principal - Décision modificative 2017-05 - Ouvertures et réductions de crédits en section d'Investissements	Le Conseil Communautaire décide que les crédits en dépenses d'investissements sont ouverts pour un montant de 222 059,00€ et réduits d'un montant de 143 812,00 €. Il décide que les crédits en recettes d'investissements sont ouverts pour un montant de 78 247,00 €.	UNANIMITE
8	2017-264	Budget - Budget principal - Décision modificative 2017-06 - Ouvertures et réductions de crédits en section de Fonctionnement	Le Conseil Communautaire décide que les crédits en dépenses de fonctionnement sont ouverts pour un montant de 88 524,00€. Il décide que les crédits en recettes de fonctionnement sont ouverts pour un montant de 2 215 198,00€ et réduits d'un montant de 2 126 674,00€.	UNANIMITE
9	2017-265	Budget - Budget déchets ménagers M4 avec TVA « Podensac » - Décision modificative 2017-01 - Ouvertures et réductions de crédits en section de Fonctionnement	Le Conseil Communautaire décide que les crédits en dépenses de fonctionnement sont ouverts pour un montant de 33 032,00€ et que les crédits en recette de fonctionnement sont réduits d'un montant de 33 032,00€.	UNANIMITE
10	2017-266	Budget - Budget déchets ménagers M4 avec TVA « Podensac » - Décision modificative 2017-02 - Ouvertures et réductions de crédits en section d'Investissements	Le Conseil Communautaire décide que les crédits en dépenses d'investissements sont ouverts pour un montant de 33 032,00€ et que les crédits en recette d'investissements sont réduits d'un montant de 33 032,00€.	UNANIMITE
11	2017-267	Budget - Budget déchets ménagers M4 sans TVA « Garonne » - Décision modificative 2017-01 - Ouvertures et réductions de crédits en section de Fonctionnement	Le Conseil Communautaire décide que les crédits en dépenses de fonctionnement sont ouverts pour un montant de 19 301,00 € et que les crédits en recette de fonctionnement sont réduits d'un montant de 19 301,00 €.	POUR : 39 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 0
12	2017-268	Budget - Budget déchets ménagers M4 sans TVA « Garonne » - Décision modificative 2017-02 - Ouvertures et réductions de crédits en section d'Investissements	Le Conseil Communautaire décide que les crédits en dépenses d'investissements sont ouverts pour un montant de 6 202,00 € et que les crédits en recettes d'investissements sont ouverts pour un montant de 6 202,00 €.	POUR : 39 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 0
13	2017-269	Budget - Budget SPANC - Décision modificative 2017-01 - Virement de crédits en section de Fonctionnement	Le Conseil Communautaire décide que les crédits en dépenses de fonctionnement sont ouverts pour un montant de 116,00€ et que les crédits en recettes de fonctionnement sont réduits d'un montant de 116,00€.	UNANIMITE
14	2017-270-01	Administration générale - Modifications statutaires	Le Conseil Communautaire décide qu'à compter du 1 ^{er} janvier 2018, le nom de la Communauté de communes sera « Communauté de communes Convergence Garonne ». Il approuve les statuts annexés à la délibération et la rédaction des compétences qui en résulte. Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à notifier la délibération aux Communes membres et à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. Il dit que les nouveaux statuts entreront en vigueur au 1 ^{er} janvier 2018 et il demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir prendre acte de ces modifications dès que la majorité nécessaire à l'approbation des statuts sera atteinte.	POUR : 27 CONTRE : 9 ABSTENTIONS : 4
15	2017-271	Administration générale - Modifications de l'intérêt communautaire	Le Conseil Communautaire modifie l'intérêt communautaire des compétences concernées de la Communauté de communes comme indiqué dans la délibération.	POUR : 32 CONTRE : 8 ABSTENTIONS : 0
16	2017-272	Administration générale - Création de la commission intercommunale d'accessibilité	Le Conseil Communautaire décide de créer la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux personnes handicapées. Il fixe la composition de la commission comme suit : - Un collège « élus » composé de neufs délégués et du Président ; - Un collège « société civile » composé de : o 2 représentants des associations de personnes handicapées ou d'organismes représentant les personnes âgées ; o 2 représentants des acteurs économiques ; o 2 représentants d'usagers. Il désigne les représentants suivants pour représenter la Communauté de communes au sein de la commission : - Jean-Bernard PAPIN, - Jean-Gilbert BAPSALLE, - Elie ZAUSA, - Didier CAZIMAJOU, - Jean-Claude VACHER, - François DAURAT, - Pascal RAPET, - Jean-Pierre MANCEAU, - Pierre GUENANT Le Conseil Communautaire charge Monsieur le Président de solliciter les associations représentant les personnes handicapées ou les organismes représentant les personnes âgées, les représentants des acteurs économiques et les associations d'usagers afin qu'ils désignent leurs représentants pour ensuite arrêter la liste des membres du collège « société civile ». Il habilite Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.	UNANIMITE
17	2017-273	Administration générale - Autorisation de signature de la convention constitutive de Groupement d'Intérêt Public « GIP CLIC Sud Gironde »	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement d'intérêt public « GIP CLIC Sud-Gironde »	POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1

18	2017-274	Administration générale - Acceptation de la modification statutaire du Syndicat du Bassin Versant du Ciron	Le Conseil Communautaire approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron qui consiste à faire coïncider la rédaction des compétences avec les items 1°, 2°, 8° et 12° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.	UNANIMITE
19	2017-275	Culture et vie associative - Règlement d'intervention de soutien aux actions de la vie associative	Le Conseil Communautaire approuve le règlement d'intervention annexé à la délibération et décide qu'il sera applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2018.	POUR : 33 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 7
20	2017-276-01	Finances - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	Le Conseil Communautaire approuve le rapport de la CLECT annexé à la délibération. Il dit que sa mise en œuvre sera effective dès que les Communes se seront prononcées à la majorité requise. Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.	UNANIMITE
21	2017-277-01	Finances - Attributions de compensation 2017	Le Conseil Communautaire fixe les montants des attributions de compensation 2017 selon le tableau présent dans la délibération. Il autorise Monsieur le Président à verser ou percevoir les sommes indiquées.	UNANIMITE
22	2017-278	Finances - Fonds de concours	Le Conseil Communautaire décide de créer un fonds de concours pour participer au financement de l'aménagement de la voie de Birole par la Commune de Béguey. Il dit que le montant de la participation est estimé à 105 632,19 € HT au maximum et représente une subvention d'investissement pour la Commune de Béguey. Le Conseil Communautaire dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal pour l'exercice 2018. Il autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.	POUR : 38 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2
23	2017-279	CISPD - Convention Vict'Aid 2018	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'association Institut Don Bosco pour l'année 2018 et tous les documents relatifs à l'exécution de la délibération. Il autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers pour l'obtention des subventions citées dans la délibération.	UNANIMITE
24	2017-280	Déchets ménagers - Modification des tarifs de la redevance incitative du territoire de l'ancienne CDC de Podensac	Le Conseil Communautaire fixe les tarifs de la redevance incitative du territoire de l'ancienne Communauté de communes de Podensac comme indiqué dans le tableau présenté dans la délibération pour la part fixe. Pour la part variable, le prix du kilogramme collecté est fixé à 0,25 € TTC. Le prix de la levée supplémentaire est inchangé (1,02 € TTC). Il décide que ces tarifs seront applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2018.	POUR : 34 CONTRE : 3 ABSTENTIONS : 3
25	2017-281	Déchets ménagers - Modification des tarifs de la redevance incitative des Communes de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions	Le Conseil Communautaire fixe les tarifs de la redevance incitative des Communes de Lestiac-sur-Garonne, Paillet et Rions comme indiqué dans la délibération. Il décide que ces tarifs seront applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2018.	POUR : 35 CONTRE : 2 ABSTENTIONS : 3
26	2017-282	Déchets ménagers - Modification des tarifs de la redevance sur le périmètre de l'ancienne CDC des Coteaux de Garonne	Le Conseil Communautaire fixe les tarifs de la redevance sur le périmètre de l'ancienne Communauté de communes des Coteaux de Garonne comme indiqué dans la délibération. Il modifie les tarifs applicables aux non-ménages conformément à l'annexe jointe à la délibération. Le Conseil Communautaire dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2018.	POUR : 35 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 4
27	2017-283	Déchets ménagers - Modification de l'Annexe financière au Règlement de collecte de la redevance incitative	Le Conseil Communautaire adopte les modifications de l'Annexe I « Règles de facturation de la redevance ordures ménagères » annexée à la délibération. Il décide qu'elles seront applicables à compter de la publication de la délibération.	POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1
28	2017-284	Développement économique - Décision de principe sur le transfert des zones d'activités de Piastre (Preignac) et de Boisson (Béguey) au 1er janvier 2018	Le Conseil Communautaire accepte formellement le transfert des zones d'activités de Piastre (Preignac) et de Boisson (Béguey) dans le cadre de ses compétences au 1 ^{er} janvier 2018. Il autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.	UNANIMITE
29	2017-285	Développement économique - Attribution de subventions économiques 2017-03	Le Conseil Communautaire attribue une subvention d'un montant de 300 € à la Commune de Cérons pour le Forum de l'emploi viticole à Cérons le 09/11/2017 et il autorise Monsieur le Président à mandater cette somme et à signer tous documents relatifs à l'exécution de la délibération.	UNANIMITE
30	2017-286	Développement économique - Règlement d'intervention à destination des dynamiques économiques collectives	Le Conseil Communautaire adopte le règlement d'intervention annexé à la délibération listant les objectifs des aides, les bénéficiaires, la nature des projets éligibles, les conditions d'instruction, les obligations du bénéficiaire et les modalités de versement de la subvention. Il autorise Monsieur le Président à mandater ces sommes et à signer tous documents relatifs à l'exécution de la délibération.	POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1
31	2017-287	Gens du voyage - Acceptation de la liquidation de l'actif du syndicat mixte pour la réalisation et la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage	Le Conseil Communautaire consent à la dissolution du Syndicat Mixte pour la Réalisation et la Gestion d'Aires d'Accueil des Gens du Voyage et approuve les conditions de liquidation selon les modalités énoncées dans la délibération n°2017-05 et son annexe 1, lesquelles sont annexées à la délibération.	UNANIMITE
32	2017-288	Ressources humaines - Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer le projet de convention de mise à disposition annexé à la délibération.	UNANIMITE

33	2017-289	Ressources humaines - Modifications et mise à jour du tableau des effectifs	Le Conseil Communautaire décide de transformer un poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe en poste d'agent de Maîtrise Territoriale à temps complet, au titre de la promotion interne. Au titre de l'avancement de grade à la suite de l'obtention d'un examen professionnel, il décide de transformer un poste d'adjoint administratif territorial en un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet. Il crée un poste d'assistant de communication à temps complet sur le grade des adjoints administratifs territoriaux. Ces postes seront rémunérés conformément à la nomenclature statutaire des décrets visés dans la délibération. Le Conseil Communautaire dit que la création desdits postes aura lieu à compter du 1 ^{er} janvier 2018 et que les crédits correspondants seront inscrits au budget. Il valide le tableau des effectifs annexé à la délibération et autorise Monsieur le Président à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette dernière.	UNANIMITE
34	2017-290	Urbanisme - Prescription du Règlement Local de Publicité Intercommunal	Le Conseil Communautaire prescrit le Règlement Local de Publicité intercommunal qui couvrira l'intégralité du territoire. Il approuve les objectifs définis dans la délibération ainsi que les modalités de concertation qui y sont décrites. Il autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du Règlement Local de Publicité intercommunal.	UNANIMITE
35	2017-291	Urbanisme - Modification de la charte de gouvernance	Le Conseil communautaire a modifié la charte de gouvernance du Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour y intégrer une nouvelle instance, le Comité de Pilotage. Le Conseil a défini les missions de cette instance ainsi que celles de la Commission Urbanisme Intercommunale comme indiqué dans la délibération. Il charge Monsieur le Président de faire appliquer cette charte et l'autorise à signer tout acte relatif à cette affaire.	POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1
36	2017-292	Urbanisme - Approbation du Plan Local d'Urbanisme de Rions	Le Conseil Communautaire a approuvé le PLU de Rions annexé à la délibération.	UNANIMITE
/	M2017-001	Motion en faveur de la demande de la commune de Béguey pour les ouvertures dominicales des commerces en détail en 2018	Le Conseil Communautaire vote pour les ouvertures dominicales prévues en 2018 sur la Commune de Béguey et accepte que Monsieur le Maire prenne un arrêté dans ce sens.	POUR : 39 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 0
Décisions du Président		<ul style="list-style-type: none"> - Liste des DIA - Délégation de signature au Directeur Général des Services pour : <ul style="list-style-type: none"> • La signature de tous actes, à l'exclusion des arrêtés, des actes concernant la représentation de la Communauté de communes en justice • La signature des actes administratifs et comptables relatifs à la préparation, à la passation, à l'exécution et au règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services dans la limite de 500€ HT. 		
Questions diverses		/		

A Podensac, le 21 décembre 2017,

La Secrétaire de séance,
Mylène DOREAU


